

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14	L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à dix-huit heures à Vocance, le Conseil Municipal de Vocance dûment convoqué le premier juillet deux mille vingt-deux, s'est réuni en conseil municipal en salle du conseil de Vocance conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Madame Virginie FERRAND, Maire. Étaient présents : Virginie FERRAND, Patricia SASSOLAT, Marie-Claude DEFOUR, Franck MONNERON, Adeline DUCHIER, Jean-Marc OLIVARES, Sylvie MOUNIER, Juan ARCHIER, Isabelle COSTECHAREYRE, Régine MARQUES, Adeline QUENOUILLE, Séverine BEZIN (arrivée à 18h17). Absents excusés : Bruno COMBES, Michel BESSET Pouvoirs : Bruno COMBES donne pouvoir à Virginie FERRAND Michel BESSET donne pouvoir à Sylvie MOUNIER Secrétaire de séance : Isabelle COSTECHAREYRE
---	---

- ✓ Désignation du secrétaire de séance : Isabelle COSTECHAREYRE
- ✓ Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 17 mai 2022.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de retirer deux délibérations mises à l'ordre du jour car nous n'avons pas reçu l'avis du Comité Technique du CDG 07 ; le Conseil Municipal approuve ces retraits.

- Délibération portant suppression d'un emploi permanent.
- Délibération portant modification du temps de travail d'un adjoint technique et modification du tableau des effectifs.

DELIBERATIONS N° 2022-046

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'Association C.C.S. Val de Cance

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le versement exceptionnel de 3 217 € à l'association C.C.S. du Val de Cance pour l'achat de 30 tatamis de Judo pour équiper le sol de la future salle de gym dans l'ancienne caserne, charge les services administratifs d'effectuer le virement à l'association C.C.S. du Val de Cance pour un montant de 3 217 € et charge l'association C.C.S. du Val de Cance de reverser au Budget Communal, si elle l'obtient, la subvention d'équipement de Clubs Sportifs octroyée par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

DELIBERATIONS N° 2022-047

OBJET : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget Principal, Budget C.C.A.S. de la Commune de Vocance, à compter du 1er janvier 2023. La commune opte pour le recours à la nomenclature M57 développée, conserve un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023 ; autorise Madame le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ; autorise à calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis et des frais d'études non suivis de réalisation ; autorise Madame le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

DELIBERATIONS N° 2022-048

OBJET : Choix du mode de publicité des actes pris par les autorités communales à compter du 1^{er} juillet 2022.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide que les actes réglementaires et les actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales sont publiés à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- Par voie d'affichage (Sur les Panneaux d'affichage à l'entrée de la Mairie).

DELIBERATIONS N° 2022-049

OBJET : Demande de subvention départementale pour le déneigement

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide le tableau des dépenses inhérentes au déneigement de la campagne hivernale 2021/2022 et sollicite auprès du département la subvention correspondante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Fait en Mairie de VOCANCE, le 7 juillet 2022

**Madame le Maire
Virginie FERRAND**

